

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2023_2_3**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 30 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 24 Janvier 2023

Présents : 25

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Hôpital : choix de la
maîtrise d'œuvre**

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

M. Lionnel Robert _ Vice-président expose que dans le cadre du projet de réhabilitation d'un bâtiment de l'ancien hôpital des Vans dans le but d'y transférer plusieurs services de la Communauté de communes, le conseil communautaire a approuvé le 27 juin dernier la convention de mandat avec le SDEA et le lancement du recrutement de la maîtrise d'œuvre.

Sur la base d'un cahier des charges élaboré avec le SDEA, la consultation a été lancée en fin d'année 2022. 3 offres ont été reçues :

- ESTEVE & DUTRIEZ 167 042.40 € HT
- AGERON & YOT 202 612 .40 € HT
- ATELIER 2AI 174 216.00 € HT

La Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie de manière informelle le 20 janvier dernier propose de retenir l'offre du cabinet ESTEVE & DUTRIEZ pour un montant de 167 042.40 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- Prend acte des candidatures déposées et de la proposition de la Commission d'Appel d'Offres,
- Décide d'attribuer le marché au cabinet ESTEVE & DUTRIEZ pour un montant de 167 042.40 € HT,
- Mandate le Président Joël Fournier et le Vice-président Lionnel Robert pour organiser la mise en œuvre, le suivi et la gouvernance autour de cette prestation,
- Donne tout pouvoir au Président pour engager les formalités nécessaires à la bonne exécution de cette prestation.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Affiché le

ID : 007-200039832-20230130-D_2023_2_3-DE



Emis le 30/01/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le